



## Les peuples autochtones dans la région Pacifique

*Les questions relatives aux peuples autochtones de la région Pacifique feront l'objet d'une demi-journée de discussion le 23 avril, dans le cadre de la Septième Session de l'Instance permanente sur les questions autochtones qui se tiendra au siège de l'ONU à New York du 21 avril au 2 mai 2008. Les thèmes suivants devraient être abordés lors du débat :*

### ❖ Changements climatiques dans le Pacifique

- Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que le niveau des océans va s'élever en moyenne de 18 à 59 cm (ou 0,18 à 0,59 m) au cours de ce siècle. La majorité de la région Pacifique est constituée de petits États insulaires, patrie traditionnelle de nombreux peuples autochtones. Mais l'existence même de ces territoires est menacée par la montée du niveau des mers suite aux changements climatiques. De nombreuses communautés autochtones ont perdu une partie de leurs territoires suite à l'érosion des sols, laquelle est due à des vagues destructrices, de fréquentes ondes de tempête et des glissements de terrain. C'est pourquoi la culture, l'héritage et les traditions des peuples autochtones du Pacifique sont grandement menacés.
- Kiribati et un certain nombre d'autres petits États insulaires du Pacifique pourraient disparaître avant la fin de ce siècle. Les marées hautes et des tempêtes en mer ont également occasionné des problèmes récemment dans les îles Marshall, les îles Cook, Tuvalu et les îles à très faible altitude de Papouasie-Nouvelle Guinée.
- Les plantations et le bétail – deux importantes sources de subsistance pour les peuples autochtones – sont aujourd'hui gravement menacés par des maladies et des parasites nouveaux liés aux inondations, à la sécheresse et autres variations climatiques.
- Dans le Pacifique, les changements et la variabilité climatiques ont rendu aléatoire l'alimentation en eau potable, avec de graves répercussions sur les populations autochtones. Ainsi, l'Australie connaît sa pire sécheresse depuis un siècle, en dépit des inondations de ces derniers mois. Dans d'autres régions du Pacifique, les peuples autochtones doivent compter sur l'eau brute et imprévisible des rivières pour leur consommation, car elles ne disposent pas de systèmes de stockage de l'eau.
- Des températures marines plus élevées ont entraîné une décoloration de la principale source de revenus des îles Pacifique : les récifs coralliens. La biodiversité de ces récifs en sera probablement affectée et risque même d'atteindre un point critique pour les ressources halieutiques locales.





### ❖ Migrations

- Les migrations vont poser un problème majeur dans la région Pacifique, les inondations forçant les ménages à fuir leur foyer. Les communautés autochtones se dépeuplent aussi pour d'autres raisons : expropriations, pauvreté, insuffisance des ressources en eau, détérioration des modes de vie traditionnels et absence d'offres d'emploi.
- Soit parce qu'ils n'ont qu'un accès limité aux informations sur les possibilités migratoires, soit parce que leurs déplacements peuvent être soudains, les peuples autochtones sont plus facilement soumis à des types de migration irrégulière comme la traite d'êtres humains ou la contrebande.
- Beaucoup de peuples autochtones optent pour une migration temporaire ou circulaire afin de générer des revenus supplémentaires grâce à l'envoi de fonds. Cependant, les peuples autochtones risquent de se trouver confrontés à une migration permanente suite à la perte de leurs territoires, au fur et à mesure où la dégradation de l'environnement se poursuit.
- À l'heure actuelle, 84 pour cent des Maoris vivent en zone urbaine. La plupart se sont établis dans des métropoles ; un quart d'entre eux vit dans la région d'Auckland, la plus grande ville de Nouvelle-Zélande. La migration urbaine des Maoris est considérée comme l'un des mouvements de population les plus rapides qu'on ait jamais connus.
- Les séparations familiales qu'entraînent les migrations peuvent avoir un impact dévastateur sur les peuples autochtones de la région, tant pour le membre de la famille qui émigre que pour les communautés d'origine, les parents étant souvent obligés de laisser derrière eux un enfant et un époux.

### ❖ Urbanisation

- En l'absence d'alternative économique viable, les peuples autochtones déménagent en ville dans l'espoir de trouver des opportunités d'emploi et d'assurer leur sécurité économique, souvent dans le but de venir en aide à leur communauté d'origine en lui envoyant des fonds.
- Suite à des migrations internes, surtout dans les petits États insulaires, près de la moitié de la population nationale vit à présent dans les villes et les zones urbaines, avec des conséquences négatives sur l'environnement, y compris une ponction sur les ressources locales. Les migrations externes vers des États plus importants du Pacifique comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande sont également en hausse.
- Les populations autochtones qui vont habiter les zones urbaines de la région sont victimes d'une discrimination fondée sur leur identité. Elles sont vulnérables face à l'exploitation, ne jouissent pas de leurs droits fondamentaux, n'ont qu'un accès limité aux services de santé et à des logements décentes et se retrouvent souvent en chômage.

### ❖ Développement

- Les peuples autochtones figurent de façon disproportionnée dans la population pauvre ou extrêmement pauvre. Ils n'ont qu'un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, ainsi qu'à des services sociaux de qualité ouverts aux différences culturelles.
  - L'absence de sécurité alimentaire représente une menace pour les peuples autochtones de la région Pacifique. L'agriculture, principale source d'alimentation, se fragilise à cause des incursions d'eau salée et du stress thermique que subissent les végétaux, surtout dans les petits États insulaires.
  - Les données ventilées sur les questions de développement relatives aux peuples autochtones du Pacifique – lesquelles sont essentielles pour la réalisation des Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) – sont soit insuffisantes soit carrément absentes. En outre, le contrôle et le suivi national des OMD n'ont jusqu'à présent pas suffisamment inclus les contributions des peuples autochtones eux-mêmes.
- 



### ❖ **Droits de l'homme**

- Les peuples autochtones sont depuis toujours en butte à des violations de leurs droits fondamentaux. De graves abus persistent à cet égard dans la région Pacifique, et ils ont souvent pour cause des préjugés et des attitudes discriminatoires liés à un manque de compréhension des droits autochtones.
- Les peuples autochtones du Pacifique continuent d'être confrontés à la question des droits de l'homme, suite en particulier à la perte de leurs terres et territoires ancestraux. Beaucoup courent le risque de perdre leurs territoires traditionnels et par conséquent de disparaître en tant que peuples distincts.
- Tous les peuples autochtones de la région Pacifique ont droit à la pleine jouissance de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale en 2007.

### ❖ **Informations complémentaires**

**Pour de plus amples informations sur la Septième Session, voir**

[http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session\\_seventh.html](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session_seventh.html)

**Pour des interviews avec des responsables de l'ONU et des dirigeants autochtones, veuillez contacter :** Nancy Groves, Département de l'information, tél. : 917-367-7083, e-mail : [mediainfo@un.org](mailto:mediainfo@un.org)

**Pour le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones (UNPFII), veuillez contacter :** Mirian Masaquiza, Secrétariat de l'UNPFII, tél. : 917-367-6006, e-mail : [IndigenousPermanentForum@un.org](mailto:IndigenousPermanentForum@un.org).

